

ARRETE N° 2019 - 070 du

26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4390 (profil : Physiologie et Régulation de la Synthèse des Protéines) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
interne, rang A	Mme	Isabelle	MARTIN- VERSTRAETE	Université Paris Diderot	
interne, rang A	Mme	Anne	VANET	Université Paris Diderot	
interne, rang A	M.	Olivier	DUSSURGET	Université Paris Diderot	
interne, rang A	M.	Marc	NADAL	Université Paris Diderot	P
interne, rang B	Mme	Thérèse	DE CALDAS	Université Paris Diderot	
interne, rang B	Mme	Stéphanie	PETRELLA	Université Paris Diderot	VP
interne, rang B	M.	Gregory	BOEL	Université Paris Diderot	
interne, rang B	M.	Hervé	LALUCQUE	Université Paris Diderot	
externe, rang A	Mme	Véronique	MONNET	INRA	
externe, rang A	Mme	Pascale	ROMBY	CNRS	
externe, rang A	M.	Matthieu	JULES	AgroParisTech	
externe, rang A	M.	Yves	MECHULAM	CNRS	
externe, rang B	Mme	Agnès	BAUDIN- BAILLIEU	Université Paris-Sud	
externe, rang B	Mme	Pascale	SERVANT	Université Paris-Sud	
externe, rang B	Mme	Florence	GARNIER	UVSQ	
externe, rang B	M.	Stéphane	SKOULOUBRIS	Université Paris-Sud	

**Article 2 :** En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

**Article 3 :** La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI